



Administration Communale
Bureau technique
Avenue du Temple 8
1462 Yvonand
Tél. 024 423 32 58 ou 57
technique@yvonand.ch

Formulaire de demande d'abattage / élagage d'arbre(s)

Bases légales : Art. 14, 15 et 16 de la Loi sur la protection
du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP)

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du 24 janvier au 12 février 2025

Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Commune
d'Yvonand au Bureau Technique.

1. AUTEUR DE LA DEMANDE

Personne de contact :

Nom : ZEITER Prénom : VIKTOR
Adresse : CERISIERS 2 Code Postal : 1462 Commune : YVONAND
Téléphone : 079 261 40 22 Adresse e-mail : viktor.zeiter@hispred.ch

Propriétaire (si différent) :

Nom : HUG Prénom : JOHANNA
Adresse : CHEMIN DE COPPEL 5 Code Postal : 1462 Commune : YVONAND
Téléphone : 024 430 15 42 Adresse e-mail :

Destinataire des factures (si différent) :

Nom : ZEITER Prénom : VIKTOR
Adresse : Code Postal : Commune :
Téléphone : Adresse e-mail :

2. LOCALISATION DE LA DEMANDE

Adresse : LA MANGUETTA 2, CHEMIN DU MONUMENT
Parcelle n° : 765

3. OBJET DE LA DEMANDE - IMPACTS PATRIMOINE ARBORÉ (Art. 15 LPPrNP) [1]

	Nom de l'arbre [2]	Circonférence du tronc [3]	État sanitaire				Motif invoqué pour l'intervention [4]				Type d'impact		
			Sain	Symptômes légers	Alliérisé mais non dangereux	Mort / dangereux	Al. 1a	Al. 1b	Al. 1c	Autre motif	Abattage	Elagage	
1	CERISIER	145				X	X					X	
2	CERISIER	130				X	X					X	
3	CERISIER	100				X	X					X	
4	SAPIN	95				X	X					X	
5													

[1] Si la demande concerne plus de 5 arbres et végétaux, joindre une liste en annexe comportant les mêmes colonnes et informations du tableau ci-dessus. [2] Nom commun ou nom latin. [3] Tour du tronc mesuré à 1,3 mètre au-dessus du sol, en centimètres. En cas de troncs multiples, somme des circonférences de chaque tronc [4] Al. 1a « risque sécuritaire ou phytosanitaire avéré », Al. 1b « entrave avérée à l'exploitation agricole », Al. 1c « impératif de construction ou d'aménagement ».

Remarques – commentaire – autre motif : APRÈS DISCUSSION AVEC TOUS LES PROPRIÉTAIRES PERMET, GARAGE FORESTIER, LES 4 ARBRES CONCERNÉS NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME FORÊT. C'EST POUR CETTE RAISON QUE JE M'ADRESSE À LA COMMUNE POUR RENDRE L'ABATTAGE DE 4 ARBRES QUI RISQUENT DE TOMBER SUR LE RUCHER.

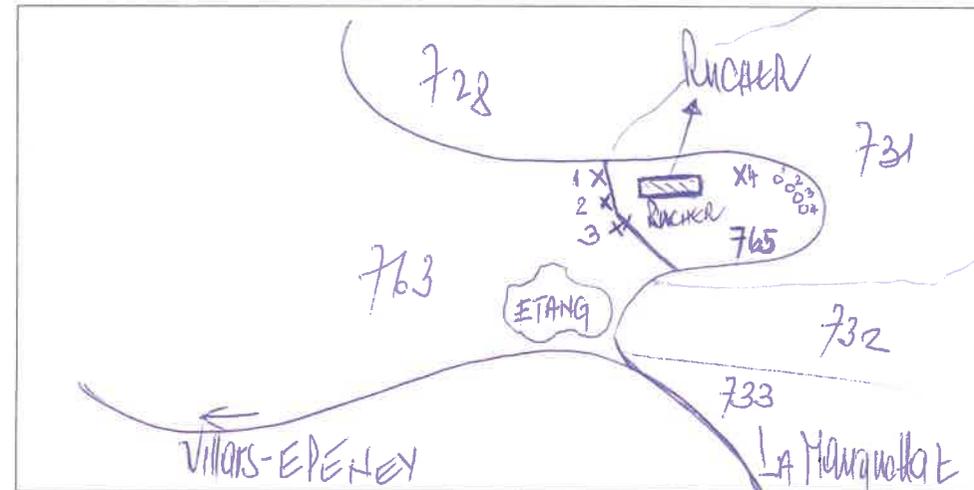
4. OBJET DE LA DEMANDE - PLANTATION COMPENSATOIRE PRÉVUE (Art. 16 LPPrNP) [1]

	Nom de l'arbre [2]	Taille à la plantation [3]	Délai de plantation
1			
2			
3			
4			

[1] Si la plantation compensatoire comprend plus de 5 sujets, joindre une liste en annexe comportant les mêmes colonnes et informations du tableau ci-dessus. [2] Nom commun ou nom latin. [3] Hauteur (forme libre) ou circonférence (arbres tiges).

5. PLAN DE SITUATION ET PHOTOS

Éléments minimums obligatoires - Pourtour de la parcelle (nord en haut de la feuille), position des arbres à abattre/élaguer (croix assortie du numéro selon liste des impacts), position des plantations compensatoires prévues (rond assorti du numéro selon liste des compensations).



6. SIGNATURE ET AUTORISATION D'ACCÈS

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service des parcs et domaines à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Date : 16/01/2025 Signature : [Signature]

Les dossiers incomplets ne seront pas traités et seront retournés à leurs expéditeurs.